

Pour diffusion immédiate  
Le 10 mai 2013

## **Des modifications à la *Loi sur les normes d'emploi* aident les parents dont un enfant est gravement malade ou qui est disparu ou décédé par suite d'un acte criminel**

WHITEHORSE – Les modifications apportées récemment à la *Loi sur les normes d'emploi* protégeront les emplois des parents qui doivent s'absenter du travail pour prendre soin d'un enfant gravement malade ou qui vivent le traumatisme causé par la disparition ou par la mort d'un enfant par suite d'un acte criminel.

La *Loi* modifiée contient des dispositions visant à protéger les emplois et à permettre aux parents de prendre des congés sans solde afin de bénéficier des nouveaux avantages accordés par le gouvernement fédéral dans les circonstances décrites ci-dessus.

« Ces modifications permettront d'alléger le fardeau des parents qui prennent soin d'un enfant gravement malade ou qui s'absentent du travail pour entreprendre un processus de guérison à la suite de la perte d'un enfant, et ce, sans crainte de perdre leur emploi », a indiqué la ministre des Services aux collectivités, M<sup>me</sup> Elaine Taylor. « Grâce à ces modifications, nous pourrions nous assurer que les parents qui bénéficient des nouveaux programmes fédéraux reçoivent également un appui en vertu des mesures législatives du Yukon. »

La *Loi sur l'assurance-emploi* du Canada garantit jusqu'à 35 semaines de prestations aux parents qui doivent s'absenter de leur travail pour prendre soin d'un enfant gravement malade. On s'attend à ce que les nouveaux programmes fédéraux entrent en vigueur cet été, une fois que le projet de loi C-44 aura été adopté.

Par ailleurs, depuis janvier dernier, la *Loi sur le ministère du Développement social* prévoit jusqu'à 35 semaines de prestations à un parent qui doit s'absenter de son travail pour des raisons liées à la disparition ou au décès d'un enfant par suite d'un acte criminel.

Pour de plus amples renseignements, visitez le [www.community.gov.yk.ca/fr](http://www.community.gov.yk.ca/fr).

-30-

Renseignements :

Matthew Grant  
Communications  
Conseil des ministres  
867-393-6470  
[matthew.grant@gov.yk.ca](mailto:matthew.grant@gov.yk.ca)

Bonnie Venton Ross  
Communications  
Services aux collectivités  
867-393-6907  
[bonnie.ventonross@gov.yk.ca](mailto:bonnie.ventonross@gov.yk.ca)

*Communiqué numéro 13-125*

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:  
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.